Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503360-20260423-142026CM-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRE
Canton de VAL COUESNON
Commune de LE TIERCENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 8

Date de convocation : 17/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE TIERCENT se sont réunis à la salle communale de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : HUBERT Christian, BOUCQUE Nathalie, COIRRE Jean-Pierre, STALMARSKI Laurence, HUARD Christophe, HURAULT Gérard, ETIENNE Magali, LOISEAU Hervé, LUETTE Héléna.
Le Conseil a choisi pour secrétaire : ETIENNE Magali.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

14/2026/CM - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le budget Primitif de l'exercice 2025 du CCAS ;

Vu le Compte Financier Unique du CCAS 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue aux Comptes Administratifs et Compte de Gestion ;

Monsieur le Maire ayant exposé à l'assemblée les conditions d'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2025 et ayant rappelé la dissolution du CCAS par délibération n° 02/2026/CM du 03/03/2026;

Ayant entendu la présentation du Compte Financier Unique du budget 2025 pour le budget général du CCAS ;

MAIRIE
35460 LE TIERCENT
Tél : 02-99-95-01-13
Email : mairie.letiercent@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503360-20260423-142026CM-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRE
Canton de VAL COUESNON
Commune de LE TIERCENT

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur LOISEAU Hervé, 1er adjoint,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ***Adoptent à l'unanimité,*** le Compte Financier Unique du budget du CCAS de Le Tiercent de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RESULTAT EXECUTION BUDGET	Dépenses	0.00	1 043.84	1 043.84
	Recettes	0.00	0.00	0.00
	Résultat solde	0.00	750.64	750.64
RESULTAT REPORTE N-1		7 600	1 794.48	9 394.48
RESULTAT DE CLOTURE (A)		**7 600**	**750.64**	**8 350.64**
RESTES A RÉALISER	Dépenses	0	0,00	0
	Recettes	0	0,00	0
	Solde (B)	0	0,00	0
RESULTAT CUMULÉ	Excédent (A+B)	**7 600**	**750.64**	**8 350.64**

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire,
Monsieur Hervé LOISEAU

Certifiée exécutoire le (date de réception par la Préfecture)
Transmise à la Préfecture le 24 avril 2026



MAIRIE
35460 LE TIERCENT
Tél : 02-99-95-01-13
Email : mairie.letiercent@wanadoo.fr